

Montpellier, le 30 janvier 2026

Nous, enseignants réunis avec le SNUDI FO 34, avons échangé sur la Protection Sociale Complémentaire que nous impose notre employeur.

Nous constatons que la mise en place de cette PSC ne nous apporte aucune amélioration ni pour notre pouvoir d'achat ni pour notre protection sociale.

Pire, elle porte atteinte à certaines libertés et certains principes.

- Nous n'acceptons pas l'adhésion obligatoire à la MGEN pour la partie santé.
- Nous n'acceptons pas la séparation de la prévoyance qui multiplie les contrats et favorise la privatisation au détriment de notre santé.
- Nous n'acceptons pas les inégalités instaurées par cette PSC, entre les personnels de l'Education Nationale car les cotisations sont plus lourdes pour les plus précaires et les familles, mais aussi entre les fonctionnaires car d'un ministère à l'autre, les prix comme les garanties sont très différentes et nous sommes désavantagés.

Selon les situations individuelles, le gain est très faible ou équivalent, soit plus élevé. Certains avaient des contrats moins chers pour des garanties équivalentes ou meilleures.

Ceux qui sont actuellement en maladie sont inquiets pour leurs remboursements et prises en charge car rien n'est clair pour la partie santé, et c'est encore pire pour la partie prévoyance.

- **Nous n'acceptons pas cette attaque majeure contre la Sécu, au contraire nous voulons le retour d'une Sécurité Sociale couvrant la totalité des frais de santé basée sur le principe du salaire différé.**

Nous avons appris que ce dispositif a fait l'objet d'un accord signé par 6 organisations syndicales sur 7 le 8 avril 2024, ce qui le rend majoritaire pour le ministère.

La FNEC FP FO n'a pas signé cet accord.

Aussi, si 50% au moins des signataires venaient à dénoncer cet accord sur la PSC, celui-ci serait remis en question.

Les personnels réunis demandent la dénonciation de cet accord et sa renégociation sur la base de leurs revendications :

- **liberté d'adhésion**
- **maintien du couplage santé/prévoyance**
- **100% sécu**

Adopté à l'unanimité des 30 présents